

Surveillance et information sur la qualité de l'air

BILAN GRAND PARIS SUD - 2021



Le bilan de la qualité de l'air sur le territoire de Grand Paris Sud

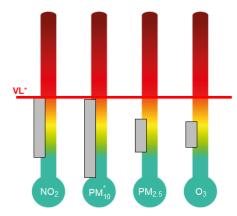
Les niveaux de pollution enregistrés en 2021 sont en baisse par rapport à l'année 2019 même s'ils ont augmenté par rapport à l'année 2020 sur l'ensemble des stations de mesure. Ce constat est essentiellement lié à une reprise d'activités en 2021, sans qu'elles ne soient revenues à la normale, ainsi qu'à la poursuite de la baisse tendancielle des émissions du secteur résidentiel et du trafic routier et à des conditions météorologiques dispersives avec des températures globalement clémentes en période hivernale, qui ont limité les émissions du chauffage résidentiel. Les informations sur les niveaux de pollution en région Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF: https://www.airparif.asso.fr/bilan/2022/bilan-2021-de-la-qualite-de-lair.

Polluants réglementés

NO₂ : Dioxyde d'Azote PM_{2.5} : Particules inférieures à 2.5 μm PM₁₀ : Particules inférieures à 10 μm

O₃ : Ozone
Benz : Benzène
BaP : Benzo(a)pyrène
ML : Métaux lourds
CO : Monoxyde de carbone
SO₂ : Dioxyde de soufre

L'année 2020 avait été une année très particulière, du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et des mesures gouvernementales adoptées pour y faire face. Ces différentes mesures avaient entraîné une réduction importante des émissions de polluants, notamment celles issues du trafic routier et aérien, et tout particulièrement pendant le confinement strict du printemps. La baisse de la pollution constatée en 2020 était liée à différents paramètres : à la fois une baisse tendancielle du fait des mesures de réduction de la pollution engagées tant localement qu'au niveau national et européen, à laquelle s'ajoutait un impact conjoncturel des mesures de restrictions de certaines activités mises en place à cause de la pandémie, et un rôle plus ou moins dispersif de la météo.



Le rectangle vertical gris représente la gamme de concentration dans le territoire

*La ligne rouge représente le seuil de la valeur limite (VL) (ou de la valeur cible (VC) pour les polluants ne disposant pas de VL (O_3)).

Pour les PM_{10} les niveaux indiqués concernent la valeur limite journalière.

Polluants problématiques









En 2021, la valeur limite annuelle en NO₂ est globalement respectée sur le territoire de Grand Paris Sud. Des dépassements ponctuels à proximité des axes routiers majeurs restent cependant constatés, notamment à l'ouest du territoire.

Pour les particules PM₁₀, les concentrations mesurées respectent les valeurs limites ainsi que l'objectif de qualité. Les concentrations mesurées excèdent en revanche les recommandations de l'OMS.

Pour les particules PM_{2.5}, la valeur limite est respectée. L'objectif de qualité est ponctuellement dépassé aux abords des axes routiers importants. Les recommandations de l'OMS sont, quant à elles, dépassées sur le territoire Grand Paris Sud, comme sur le reste de l'Ile-de-France.

Les niveaux d'ozone (O₃) respectent la valeur cible pour la protection de la santé mais dépassent les objectifs de qualité, notamment du fait d'un été particulièrement maussade ayant limité la formation de l'ozone. En revanche, ils dépassent les objectifs de qualité. Ces dépassements sont généralisés à l'ensemble de la région.

Dioxyde d'azote



Le dioxyde d'azote est un polluant indicateur des activités de combustion, notamment le trafic routier. Les émissions directes ou « primaires » d'oxydes d'azote (NOx) sont dues en grande majorité au trafic routier et au secteur résidentiel et tertiaire

Il est également produit dans l'atmosphère à partir des émissions de monoxyde d'azote (NO), sous l'effet de leur transformation chimique en NO2 (polluant « secondaire »). Les processus de formation du NO, sont étroitement liés à la présence d'ozone et d'autres oxydants dans l'air.



Les études épidémiologiques ont montré que les symptômes bronchitiques chez l'enfant asthmatique augmentent avec une exposition de longue durée au NO₂. Une diminution de la fonction pulmonaire est également associée aux concentrations actuellement mesurées dans les villes d'Europe et d'Amérique du Nord. À des concentrations dépassant 200 µg/m³, sur de courtes durées, c'est un gaz toxique entraînant une inflammation importante des voies respiratoires.

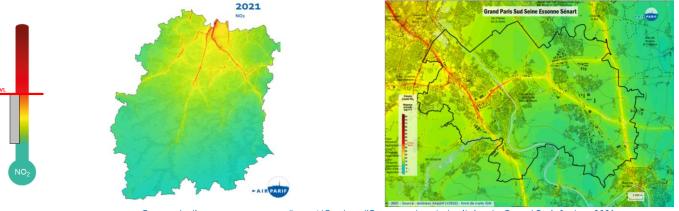


Ce gaz participe au phénomène des pluies acides, qui appauvrissent les milieux naturels et contribue à la formation de l'ozone troposphérique. Les NOx sont des précurseurs de l'ozone et participent à la chimie des particules.



NORMES FRANÇAISES ET RECOMMANDATIONS OMS Valeur limite horaire Valeur limite annuelle Objectif de qualité Recommandations OMS 200 μg/m³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 fois par an 40 μg/m³ 40 µg/m³ 25 µg/m³ 10 μg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an en moyenne annuelle en moyenne annuelle en moyenne annuelle Respectée Respectée Respectée Dépassées

Les concentrations moyennes en NO₂ présentent un gradient important sur le territoire de Grand Paris Sud. Les concentrations de NO2 ont tendance à diminuer en fonction de l'éloignement du centre de l'agglomération et de l'éloignement aux axes de circulation. La moyenne annuelle en situation de fond est comprise globalement entre 10 µg/m³ et 23 µg/m³. Les concentrations les plus élevées sont relevées à l'ouest du territoire, ainsi qu'au voisinage des principaux axes routiers. La moyenne annuelle relevée sur la station de fond (Evry), située à l'ouest du territoire Grand Paris Sud, est de 20 µg/m³.



Concentration moyenne annuelle en NO2 dans l'Essonne et sur le territoire de Grand Paris Sud en 2021.

En 2021, la valeur limite annuelle en NO2 est respectée sur territoire de Grand Paris Sud. En revanche, les recommandations de l'OMS sont largement dépassées sur l'ensemble du territoire.

Evolution en moyenne annuelle

Les niveaux de NO₂ mesurés sur le territoire Grand Paris Sud montrent une tendance à la baisse progressive depuis plusieurs années. Les niveaux moyens annuels sur le site de fond du territoire (Evry) ont baissé près de 35 % ces dix dernières années. L'année 2021 s'inscrit bien dans la continuité de cette tendance à la baisse. L'accélération de la diminution des niveaux sur les deux dernières années est liée à deux hivers consécutifs peu rigoureux et marqués par des conditions météorologiques plutôt favorables à la dispersion des polluants.



Évolution de la concentration movenne 3 ans en NO2 sur la station de fond de l'Essonne (Evry)

Ces diminutions s'expliquent par les améliorations technologiques sur les différentes sources d'émissions (trafic routier, chauffage, industrie). Une diminution de 40% des émissions d'oxydes d'azote entre 2005 et 2018 est à noter sur le territoire de Grand Paris Sud. Le trafic routier est un fort contributeur aux baisses d'émission (renouvellement du parc technologique).

Particules <10 µm



Les particules sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles. Les particules PM, ont un diamètre inférieur à 10 µm.

Les sources de particules sont multiples. Il existe, d'une part, des rejets directs dans l'atmosphère. Les sources majoritaires de particules primaires sont le secteur résidentiel et tertiaire (notamment le chauffage au bois), le trafic routier, les chantiers et l'agriculture. Elles peuvent également être d'origine naturelle. Les sources de particules sont, d'autre part, indirectes : transformations chimiques de polluants gazeux qui réagissent entre eux pour former des particules secondaires, transport à travers l'Europe, ou encore remise en suspension des poussières déposées au sol.



Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines et rurales des pays développés et en développement, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. L'exposition chronique contribue à augmenter le risque de contracter des maladies cardiovasculaires et respiratoires, ainsi que des cancers pulmonaires. Voir rapport de l'Anses - Particules de l'air ambiant extérieur - Effets sanitaires des particules de l'air ambiant extérieur selon les composés, les sources et la granulométrie.



Les effets de salissure et de dégradation des monuments et bâtiments constituent les atteintes à l'environnement les plus visibles.





Valeur limite annuelle

40 μg/m³ en moyenne annuelle

Respectée

Valeur limite journalière

50 μg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an

Respectée

Objectif de qualité

 $30 \mu g/m^3$

en moyenne annuelle

Respecté

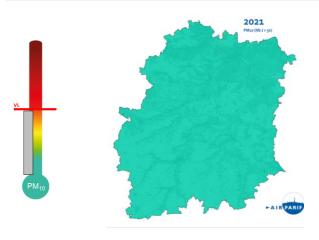
Recommandations OMS

45 μg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an

15 μg/m³ en moyenne annuelle

Dépassées

Valeur limite journalière (35 jours supérieurs à 50 µg/m³ maximum)

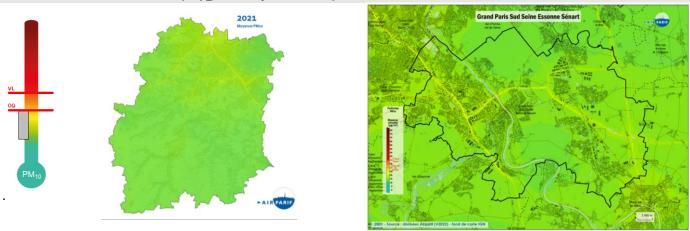




Nombre de jours de dépassement du 50 µg/m³ en PM10 dans l'Essonne et sur le territoire de Grand Paris Sud en 2021

En situation de fond, le nombre de jours dépassement du 50 µg /m³ est globalement homogène sur le territoire de Grand Paris Sud. La valeur limite journalière est largement respectée en 2021. En revanche, la recommandation journalière de l'OMS est dépassée.

Valeur limite annuelle (40 µg/m³ en moyenne annuelle)

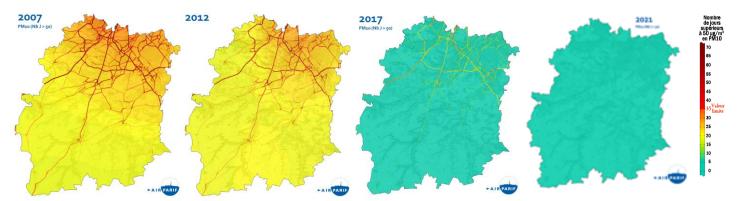


Concentration moyenne annuelle en PM₁₀ dans l'Essonne et sur le territoire de Grand Paris Sud en 2021

Les concentrations en PM₁₀ sont assez homogène sur le territoire de Grand Paris Sud. En situation de fond, elles varient de 13 à 16 µg/m³. Elles sont légèrement plus élevées sur l'ouest du territoire du fait d'une urbanisation et d'un réseau routier plus importants. La valeur limite et l'objectif de qualité sont respectés. En revanche, la recommandation annuelle de l'OMS est dépassée sur l'ensemble du territoire.

Evolution en moyenne annuelle

Au-delà de la quantité de polluants émis dans l'atmosphère, les dépassements de la valeur limite journalière en particules PM10 sont très impactés par le contexte météorologique. De ce fait, l'évolution à court terme des niveaux de particules ne peut être évaluée sur le nombre de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m³. Néanmoins l'amélioration à moyen terme est significative comme le montre les cartes sur l'Essonne.



Nombre de jours de dépassement du seuil journalier de 50 µg/m³ en PM10 entre 2007 et 2021 dans l'Essonne

Les teneurs moyennes en PM10 sur le territoire de Grand Paris Sud montrent une tendance à la baisse de l'ordre de 35 % sur 10 ans. Cette évolution des niveaux est à mettre en relation avec la baisse des émissions de particules primaires PM_{10} sur le territoire de Grand Paris Sud, estimée entre 2005 et 2018 à près de 30 % pour le secteur résidentiel et de 50 % pour le transport routier. Cette baisse est notamment liée aux améliorations technologiques (véhicules, chaudières, industries).

Particules <2,5 µm



Les particules sont constituées d'un mélange de différents composés chimiques et de différentes tailles. Les PM25 ont un diamètre inférieur à 2,5 µm. Les particules PM2 représentent la majorité des particules PM_{10} ; en moyenne annuelle, elles représentent environ 60 à 70 % des PM₁₀. Tout comme les PM₁₀, les sources des PM25 sont multiples. Il existe, d'une part, des rejets directs dans l'atmosphère. Les sources majoritaires de particules fines primaires sont le secteur résidentiel et tertiaire (notamment le chauffage au bois) et le trafic routier. Les sources des PM_{2.5} sont, d'autre part, indirectes transformations chimiques de polluants gazeux qui réagissent entre eux pour former des particules secondaires, pouvant être transportées à travers l'Europe.



Aux concentrations auxquelles sont exposées la plupart des populations urbaines et rurales des pays développés et en développement, les particules ont des effets nuisibles sur la santé. Les particules fines peuvent véhiculer des substances toxiques capables de passer la barrière air/sang au niveau des alvéoles pulmonaires. Plusieurs études indiquent l'absence d'un seuil en dessous duquel personne ne serait affecté.

ENVIRONNEMENT

Les effets de salissure et de dégradation des monuments et bâtiments constituent les atteintes à l'environnement les plus visibles.



NORMES FRANÇAISES ET RECOMMANDATIONS OMS

Valeur limite annuelle

Valeur cible

Objectif de qualité

Recommandations OMS

 $25 \mu g/m^3$ en moyenne annuelle

20 µg/m³ en moyenne annuelle

 $10 \mu g/m^3$ en moyenne annuelle

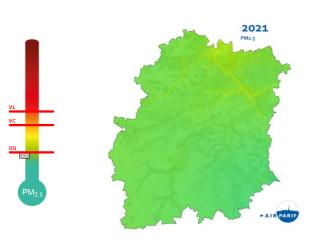
5 μg/m³ en moyenne annuelle 15 μg/m³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an

Respectée

Respectée

Dépassement peu probable

Dépassées





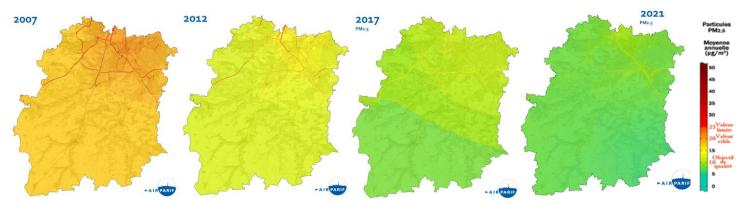
Concentration moyenne annuelle en PM_{2.5} dans l'Essonne et sur le territoire de Grand Paris Sud en 2021

Comme pour les PM₁₀, les concentrations de PM_{2.5} sont globalement homogènes sur le territoire Grand Paris Sud. En situation de fond, elles sont comprises globalement entre 8 et 10 µg/m³ en 2021. La valeur limite annuelle et la valeur cible sont respectées sur tout le territoire. L'objectif de qualité est ponctuellement dépassé aux abords des axes routiers importants. Moins de 1000 habitants sont concernés par ce dépassement. Les recommandations annuelles et journalières de l'OMS sont dépassées, comme sur la totalité de la région.

Évolution en moyenne annuelle

Comme pour les PM₁₀, les teneurs annuelles de particules PM_{2.5} fluctuent du fait des conditions météorologiques. En s'affranchissant des variations météorologiques, les niveaux moyens annuels de PM2.5 ont baissé de 35 % entre 2013 et 2021 sur le site de fond de l'Essonne.

Cette évolution des niveaux est notamment à mettre en relation avec la diminution des particules primaires émises par le transport routier (plus de 60 % entre 2005 et 2018 sur le territoire de Grand Paris Sud). La baisse des émissions PM2.5 est plus importante que pour les PM₁₀ car la majorité des PM_{2.5} sont émises à l'échappement. Les particules PM₁₀ comprennent une fraction importante liée à l'abrasion de la route, du moteur et des freins ainsi qu'à la remise en suspension des particules déposées sur la chaussée.



Évolution de la moyenne annuelle en PM_{2.5} de 2007 à 2021 dans l'Essonne



L'ozone n'est pas directement émis dans l'atmosphère. Il s'agit d'un polluant secondaire. Il est principalement formé par réaction chimique entre des gaz « précurseurs », le dioxyde d'azote (NO2) et les Composés Organiques Volatils (COV), sous l'effet du rayonnement solaire (UV).



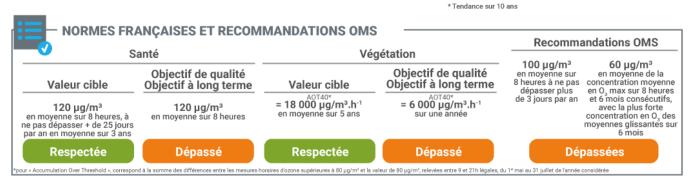
À des concentrations élevées, l'ozone provoque des problèmes respiratoires, déclenchement de crises d'asthme, diminution de la fonction pulmonaire et apparition de maladies respiratoires. Les derniers travaux montrent qu'à long terme, des liens sont observés avec la mortalité respiratoire cardio-respiratoire, notamment pour des sujets prédisposés par des maladies chroniques (pulmonaires. cardiaques, diabète), avec l'asthme (incidence ou sévérité) et la croissance de la fonction pulmonaire chez les ieunes.



ENVIRONNEMENT

L'ozone a un effet néfaste sur la végétation, notamment la photosynthèse, qui conduit à une baisse de rendement des cultures. Il a une action nécrosante sur les feuilles et dégrade les matériaux de construction. Il contribue également à l'effet de serre.





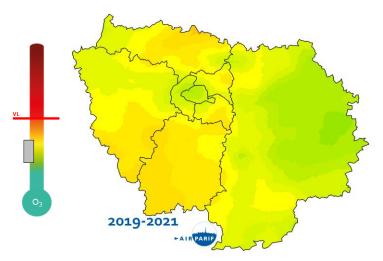
Valeurs cibles (Santé: 120 μg/m³ en moyenne sur 8 heures – Végétation: A0T40*= 18000 μg/m³.h¹ en moyenne sur 5 ans)

Les niveaux moyens d'ozone sont plus soutenus en zone rurale que dans l'agglomération bien que les précurseurs soient produits dans le cœur de l'agglomération. Pour bien illustrer ce comportement spatial, la carte annuelle d'ozone est présentée à l'échelle régionale.

En 2021, la période estivale plutôt maussade a limité la formation de l'ozone. Cette année, la valeur cible relative à la protection de la santé (120 µg/m³ pour le maximum journalier de la moyenne sur 8 h à ne pas dépasser plus de 25 jours par année civile en moyenne calculée sur 3 ans) est respectée sur la région francilienne. Cette valeur cible était dépassée sur les périodes 2017-2019 et 2018-2020 du fait des étés intenses de 2018 à 2020.

L'objectif de qualité relatif à la protection de la santé (120 µg/m³ sur une période de 8 heures) est dépassé chaque année en tout point de la région.

En 2021, selon les stations, cet objectif de qualité a été dépassé au cours de 2 à 7 journées dans l'Essonne et de 1 à 6 journées en Seine-et-Marne. C'est moins que les années précédentes où les conditions météorologiques estivales étaient plus intenses. Pour de plus amples informations sur les tendances, se reporter au Bilan régional de la qualité de l'air 2021 https://www.airparif.asso.fr/bilan/2022/bilan-2021-dela-qualite-de-lair.



Situation de l'Ile-de-France au regard de la valeur cible en ozone pour la santé (seuil de 120 µg/m³ sur 8 heures) – période 2019-2021.

Polluants dont les niveaux respectent la réglementation à l'échelle de l'Ile-de-France Benzène

Le benzène n'est pas mesuré sur le territoire de Grand Paris Sud mais la valeur limite européenne relative au benzène (5 µg/m³) ainsi que l'objectif de qualité français (2 µg/m³) sont respectés en 2021 sur l'ensemble de l'Île-de-France.

Benzo(a)pyrène

Le Benzo(a)pyrène n'est pas mesuré sur le territoire de Grand Paris Sud mais les niveaux moyens annuels en lle-de-France restent largement inférieurs à la valeur cible.

Métaux

Les métaux ne sont pas mesurés sur le territoire de Grand Paris Sud. Les moyennes annuelles des 4 métaux mesurés (Pb, As, Cd, Ni) sur le site de Paris 18ème, représentatifs des niveaux en lle-de-France hors proximité immédiate d'installations industrielles générant des métaux, respectent largement les objectifs de qualité et les valeurs cibles.

CO et SO₂

Le CO et le SO_2 ne sont pas mesurés sur le territoire de Grand Paris Sud. Dans toute l'Île-de-France, les niveaux moyens de CO et de SO_2 sont très faibles et très inférieurs aux normes de qualité de l'air.

La réglementation française et européenne Valeurs limites (VL)

Les valeurs limites, définies par les **directives européennes**, correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir, ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser une fois atteint. Ce sont des **valeurs réglementaires** contraignantes. En cas de dépassement de la valeur limite, des plans d'actions efficaces doivent être mis en œuvre afin de conduire à une diminution des teneurs en dessous du seuil de la valeur limite. La persistance d'un dépassement peut conduire à un contentieux avec l'Union Européenne.

Valeurs cibles (VC) et Objectifs de qualité (OQ)

Les valeurs cibles, définies par les **directives européennes**, correspondent à un niveau fixé dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine et l'environnement dans son ensemble, à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée. Elles se rapprochent dans l'esprit des **objectifs de qualité** français puisqu'il n'y a pas de contraintes contentieuses associées à ces valeurs, mais des enjeux sanitaires avérés. En cas de dépassement de valeur cible, des plans d'actions efficaces doivent être mis en œuvre afin de conduire à une diminution rapide des teneurs en dessous du seuil de la valeur cible.

Objectifs à long terme

Les objectifs à long terme concernent spécifiquement l'ozone. Ils sont définis par la **réglementation européenne**. Ils correspondent à un niveau à atteindre à long terme (> 10 ans), sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble. Comme pour les valeurs cibles, ces valeurs sont assimilables aux objectifs de qualité français.

Recommandations OMS

Les recommandations concernent des niveaux d'exposition (concentrations et durées) au-dessous desquels il n'a pas été observé d'effets nuisibles sur la santé humaine ou sur la végétation. Elles sont fondées sur des études épidémiologiques et toxicologiques. Celles-ci ont été révisées en 2021.

Généralités sur la qualité de l'air



En termes de qualité de l'air, il faut **différencier les rejets de polluants à** l'émission et les concentrations de polluant dans l'air ambiant.

Les **émissions** de polluants correspondent aux quantités de **polluants** directement rejetées dans l'atmosphère par les activités humaines (cheminées d'usine ou de logements, pots d'échappement, agriculture...) ou par des sources naturelles (volcans, ou composés émis par la végétation et les sols) exprimées par exemple en kilogrammes ou tonnes par an ou par heure.

Une fois émises dans l'atmosphère, ces émissions vont se diluer. Les concentrations caractérisent la quantité de polluants dans l'air que l'on respire, et s'expriment le plus souvent en microgrammes par mètre cube (µg/m³). Ces concentrations sont très dépendantes de la distance aux sources polluantes. Cette distance dite « distance d'influence » ou « d'impact » représente l'étendue du surcroît de la pollution atmosphérique observée sur une zone liée à une ou plusieurs sources d'émissions. Elles sont également très influencées par les conditions météorologiques, qui peuvent favoriser leur dispersion (vent, pluie...) ou au contraire induire une accumulation au niveau du sol, comme lors des épisodes de pollution. A quantité d'émissions équivalente, les concentrations dans l'air peuvent être donc être très différentes d'un jour à l'autre.

La surveillance de la qualité de l'air sur votre territoire

Le dispositif de surveillance

À l'aide des **mesures et d'outils de modélisation**, des cartes des niveaux moyens annuels sont réalisées chaque année pour les principaux polluants réglementés. Ces cartes, disponibles à l'échelle communale, permettent d'estimer les niveaux de pollution en tout point de la région, à la fois en situation d'exposition générale de la population vis-à-vis de la pollution (fond urbain) et de proximité au trafic routier (trafic). Les résultats de ce dispositif sont affinés par des campagnes de mesure ponctuelles en différents points de la région.

Le réseau de mesure régional est dimensionné pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi aux problématiques de qualité de l'air liées au contexte local, comme par exemple la présence d'un réseau routier dense dans une zone fortement peuplée.

AIRPARIF - Surveillance de la Qualité de l'Air en lle-de-France Etat du Réseau au 31/12/21 - Grand Paris Sud

Mesure permanente

Station permanente

EVRY

Dép.

Site de mesure

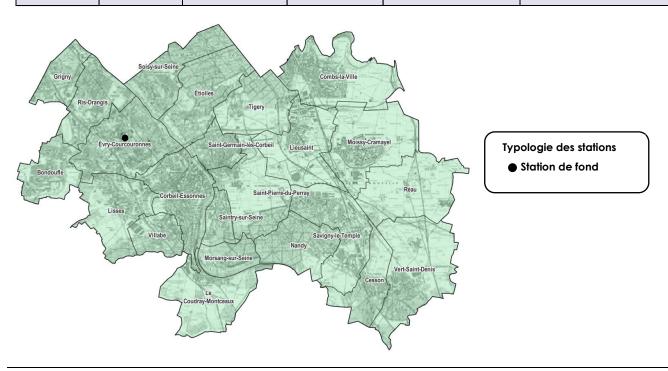
Classification

Type de surveillance

NOx

Permanente

Permanente



Liens pratiques

L'ensemble des données statistiques relatives aux mesures de pollution en Île-de-France sont disponibles sur le site internet d'AIRPARIF

https://data-airparif-asso.opendata.arcgis.com/search?q=statistiques

 $\textbf{\textit{Le bilan des \'emissions de polluants atmosph\'erique en \^{\it lle-de-France}: } \underline{\textit{https://www.airparif.asso.fr/surveiller-la-pollution/les-emissions}}$

 $\textbf{\textit{Le bilan annuel de la qualit\'e de l'air en \^lle-de-France}: \underline{\text{\textit{https://www.airparif.fr/bilan/2022/bilan-2021-de-la-qualite-de-lair}}$

Toutes les cartes annuelles de pollution sont disponibles à l'adresse : https://www.airparif.asso.fr/toutes-nos-cartes

Pour nous contacter
AIRPARIF - Observatoire de la qualité de l'air en Île-de-France
7 rue Crillon - 75004 PARIS | Téléphone 01 44 59 47 64 | www.airparif.fr